



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/719
26 janvier 2006

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

589ème séance plénière

PC Journal No 589, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 719
DATES DE LA REUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 2 au 13 octobre 2006.

PC.DEC/719
26 janvier 2006
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : RUSSE

DECLARATION INTERPRETATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE 79 (CHAPITRE 6) DES RECOMMANDATIONS FINALES DES CONSULTATIONS D'HELSINKI

Par la délégation de la Biélorussie :

« En ce qui concerne l'adoption de la décision relative aux dates de la Réunion de 2006 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de l'OSCE, notre délégation voudrait faire la déclaration suivante :

La délégation de la République de Biélorussie, dans un esprit de compromis, a jugé possible de se rallier au consensus relatif à la décision sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de l'OSCE.

Cependant, nous pensons que les nombreux échanges de vues et consultations relatifs à la question des dates, de la durée et du contenu de la réunion en question ont démontré l'existence d'importantes lacunes dans les modalités actuelles de ces réunions.

Nous nous fondons sur le fait que, conformément aux modalités des réunions de l'OSCE relatives aux questions concernant la dimension humaine, approuvées dans la Décision No 476 du Conseil permanent de l'OSCE, « le Conseil permanent peut décider, compte tenu de l'expérience acquise, de procéder à des ajustements supplémentaires des dispositions énoncées dans les annexes, de manière à accroître encore l'efficacité et l'attrait des réunions sur la dimension humaine. »

Nous notons également la Décision No 17/05 (« Renforcement de l'efficacité de l'OSCE ») du Conseil ministériel de Ljubljana, par laquelle celui-ci chargeait le Conseil permanent de poursuivre les travaux relatifs à la réforme de l'OSCE et de lui faire rapport en 2006, notamment sur le point relatif à « l'étude des moyens d'améliorer la planification et l'efficacité des conférences de l'OSCE ».

Nous nous félicitons de la déclaration faite aujourd'hui par la présidence belge et confirmons être prêts à examiner l'ensemble des questions concernant les modalités des réunions relatives à la dimension humaine de l'OSCE dans le cadre des travaux sur la réforme de l'Organisation. Les questions relatives aux dates et au lieu de ces manifestations, à la réduction de leur durée, à leur contenu, au règlement des « manifestations parallèles », ainsi que l'optimisation de l'utilisation des ressources budgétaires de l'Organisation et la réduction des conséquences financières pour les délégations devront faire l'objet d'un examen.

Nous espérons qu'une décision allant dans ce sens sera prise au cours de la réunion du Conseil ministériel à Bruxelles cette année. Dans ce contexte, nous invitons la présidence belge à élaborer sans délais un cadre adéquat pour débattre des questions relatives à la réforme de l'OSCE et à engager des consultations appropriées. Nous espérons que toutes les décisions à venir concernant les réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de l'OSCE en 2007 seront prises en tenant dûment compte des consultations et des décisions qui auront été prises suite à celles-ci.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe au journal de ce jour. »